

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2244

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 860 euros en faveur de l'Association "ARIMC", pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Le Jardin des Enfants", sis 106 rue Jean Fournier à Lyon 9e, pour l'amélioration des conditions d'accueil dans la salle de vie et la salle à manger. Approbation et autorisation de signature d'une convention.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016
DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2244 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 2 860 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "ARIMC", POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "LE JARDIN DES ENFANTS", SIS 106 RUE JEAN FOURNIER A LYON 9E, POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LA SALLE DE VIE ET LA SALLE A MANGER. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives ».

L'Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux Rhône-Alpes (ARIMC) gère l'équipement d'accueil de jeunes enfants « Le Jardin des Enfants » situé 106 rue Jean Fournier à Lyon 9^e, d'une capacité de 24 places dont un tiers est réservé à l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

L'Association contribue par son action au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 9^e arrondissement et coopère à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Par délibérations n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015 et n° 2015/1724 du 17 décembre 2015, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 187 000 € au profit de l'ARIMC pour l'année 2015 et de 150 400 € pour la 1^{re} tranche de la subvention de l'année 2016.

Cet établissement est installé dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon dans le cadre d'un bail emphytéotique signé le 1^{er} juin 2001 pour une durée de 18 ans.

Suite aux difficultés rencontrées l'été dernier lors de l'accueil des enfants en période caniculaire, l'ARIMC souhaite installer cet été une climatisation fixe dans la salle de vie et la salle à manger. Cet aménagement permettra d'améliorer les conditions d'accueil de ce public fragile durant les périodes de fortes chaleurs.

L'Association a présenté un budget d'investissement de 14 297 € TTC pour l'achat et la pose des climatiseurs avec une subvention attendue de la CAF de 8 577 € (soit 60 % du projet).

La Ville de Lyon peut participer à hauteur de 20 % du montant de cet investissement (soit 2 860 €), l'Association ayant une capacité d'autofinancement de 2 860 €.

Il vous est donc proposé d'approuver, en faveur de l'Association ARIMC, une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 2 860 €.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015 et n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1 – Une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 2 860 € est allouée à l'Association « ARIMC » pour l'installation d'une climatisation fixe à la salle de vie et la salle à manger de l'EAJE Le Jardin des Enfants.

2 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association ARIMC est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget 2016 de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20422, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD